EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Séance du 05 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 avril à 14 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	30/03/2024

Présents : *Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine, Mrs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël, BROCHEC Frédéric*
Absents : *Mr*
Secrétaire de séance : *Mr BASQUIN Lilian*

Objet : VOTE DES TAXES DE FISCALITE LOCALE POUR 2024	**Délibération n°2024-04-04**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2023 :

Taxe foncière (bâti) :	26.45 %
Taxe foncière (non bâti) :	122.34 %
Taxe d'habitation :	19.37 %
Contribution Foncière des Entreprises :	20.40 %

Il rappelle également que par délibération n°1 du 29/09/2023 il a été décidé une augmentation de 35% de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2024 :

Taxe foncière bâti :	24.58 %
Taxe foncière non bâti :	113.69 %
Taxe d'habitation :	18.00 %
Contribution Foncière des Entreprises :	18.96 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	24.30 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

MAIRIE DE VALOUSE (DROME)

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0